

Simplification et facilité, les avantages du mode en circuits courts à Villefranche-sur-Saône

Créée en 2006, la communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (Cavil) regroupe quatre communes (Villefranche, Gleizé, Limas et Arnas), soit un peu plus de 50 000 habitants, dont 11 000 résident en quartiers prioritaires. Thomas Ravier, président de la commission cohésion sociale et habitat à la Cavil et adjoint délégué à la cohésion sociale et la vie des quartiers à la mairie de Villefranche, et Dominique Poli, chef de projet politique de la ville et habitat à la Cavil, expliquent comment la politique de la ville se met en œuvre selon des circuits courts, de l'habitant au décideur.

Située à 35 km au nord de Lyon, sous-préfecture du département du Rhône, Villefranche-sur-Saône est la capitale économique du Beaujolais. Entrée en politique de la ville en 1989, dans le cadre d'une procédure DSQ (développement social des quartiers), l'agglomération compte aujourd'hui quatre quartiers prioritaires dont un en catégorie 1 classé en ZRU (zone de redynamisation urbaine), les trois autres sont en catégorie 2 dont l'un est en Zus (zone urbaine sensible) et un autre fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine isolée, non labellisée par l'ANRU (Agence nationale de rénovation urbaine). Les quartiers prioritaires représentent plus de 50% du parc de logement social de l'agglomération, l'essentiel de l'offre étant concentrée sur Villefranche (80%).

La réactivité, une caractéristique des circuits courts

Animé par une équipe Mous (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) de six personnes¹, le contrat urbain de cohésion sociale concerne une quarantaine d'actions par an, une trentaine d'associations d'habitants, cinq associations professionnalisées et deux bailleurs sociaux (OPAC du Rhône et Habitat Beaujolais Val de Saône). Les relations avec les partenaires du contrat sont aisées, facilitées par leur petit nombre et la proximité. Par exemple, l'équipe a la possibilité d'être en contact direct avec le directeur général d'Habitat Beaujolais Val de Saône ; ce qui permet de régler quasiment en temps réel un certain nombre de difficultés. Les relations avec certains services de droit commun, notamment ceux de la Cavil, sont également facilitées par la petite taille de l'agglomération. Ce schéma en circuit court tend cependant à être contredit par la mutualisation et le regroupement de certains services ou instances décisionnaires. C'est le cas par exemple de la Caisse d'allocations familiales de

Villefranche qui va être regroupée avec celle de Lyon. De fait, l'éloignement risque de compliquer le fonctionnement en circuit court dont l'équipe Mous pouvait bénéficier jusqu'alors.

Globalement la gestion de projet bénéficie d'une procédure rapide, tout du moins pendant la phase préparatoire avant la décision en préfecture. Les dossiers sont présentés à la commission « cohésion sociale » de la Cavil, puis en bureau des maires (instance qui réunit les quatre maires, le président de l'agglomération et les présidents des commissions), ensuite en conseil communautaire avant d'être soumis à la réunion de programmation annuelle en préfecture. L'élu référent fait le lien entre ces différentes instances, jouant le rôle de courroie de transmission.

Au niveau de l'État, les relations sont facilitées par la présence sur le terrain de la déléguée du préfet qui opère à la fois sur Villefranche et Tarare. Les liens avec le conseil régional ne sont pas toujours aisés au niveau technique, mais ces difficultés sont contrebalancées par les contacts fréquents entre élus. Par contre, il est compliqué de travailler avec les instances du département car les décisions sont généralement rendues après coup et de manière opaque... et les enveloppes budgétaires arrivent après les processus démocratiques de concertation !

Du bon usage de la proximité avec les habitants

Travailler dans un territoire de petite taille présente l'avantage d'être en proximité avec les habitants. Ainsi l'élu référent est présent de façon régulière sur les quartiers et peut être facilement joignable par les associations. Quant à l'équipe technique, le fait que ses bureaux soient sur l'un des quartiers facilite sa visibilité et les contacts directs avec les habitants. En outre, les relations sont simplifiées par la présence de l'agent de proximité dont la mission est de travailler auprès des associations pour notamment faire émerger des projets. Grâce au fonds de développement local d'un montant annuel de 35 000 euros, la Cavil peut financer des petits projets au coup par coup et rapidement, en dehors de la programmation annuelle, à destination notamment des petites associations qui se sont particulièrement développées ces dix dernières années.

Finalement, l'un des avantages de ces territoires à taille humaine réside dans une certaine liberté d'action qu'il s'agit de préserver au bénéfice des habitants. ■

*Dominique Poli
et Thomas Ravier*

1 - Un chef de projet, deux agents de développement (santé, habitat), deux médiateurs de proximité (vie associative, public jeunes), une assistante administrative.

L'élu joue le rôle de courroie de transmission